

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

AR/AMV

Paris, le 2 janvier 1991

COPIE

Monsieur Jacquy HERAUD
61 rue des Romarins
86100 CHATELLERAULT

Monsieur,

Dans le cadre des aménagements d'activités et de leur répartition au sein de notre Groupe, je vous informe qu'à compter du 1er janvier 1991 votre Société employeur sera M.I.S. et non plus A.S.I.

Je vous précise que ce changement n'entraîne aucune modification tant au regard de votre statut contractuel individuel qu'en ce qui concerne les avantages collectifs dont vous avez jusqu'ici bénéficié, à savoir ceux de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques (SYNTEC).

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Gérant :



A. de ROCHER

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONALE SERVICE

AR/AMV

Paris, le 2 janvier 1991

Monsieur Jean-Pierre MINABERRY
21 rue de Provence
78310 MAUREPAS

Monsieur,

Dans le cadre des aménagements d'activités et de leur répartition au sein de notre Groupe, je vous informe qu'à compter du 1er janvier 1991 votre Société employeur sera M.I.S. et non plus A.S.I.

Je vous précise que ce changement n'entraîne aucune modification tant au regard de votre statut contractuel individuel qu'en ce qui concerne les avantages collectifs dont vous avez jusqu'ici bénéficié, à savoir ceux de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques (SYNTEC).

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Gérant :



A. de ROCHER

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

AR/AMV

Paris, le 2 janvier 1991

COPIE

Monsieur Jean-Michel PERRINE
1 chemin de Harcelay
60410 ROBERVAL

Monsieur,

Dans le cadre des aménagement d'activités et de leur répartition au sein de notre Groupe, je vous informe qu'à compter du 1er janvier 1991 votre Société employeur sera M.I.S. et non plus A.S.I.

Je vous précise que ce changement n'entraîne aucune modification tant au regard de votre statut contractuel individuel qu'en ce qui concerne les avantages collectifs dont vous avez jusqu'ici bénéficié, à savoir ceux de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques (SYNTEC).

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Gérant :



A. de ROCHER